

Opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumons dans le bassin de la Loire Autorisation d'engagement 2016-2017

En réponse à la sollicitation de l'Etat et dans une logique de continuité d'action, le Bureau de l'Etablissement a accepté, lors de sa séance de septembre 2015, d'assurer la maîtrise d'ouvrage unifiée des opérations de repeuplement en saumon sur le bassin de la Loire, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2019.

En application de cette décision, un nouvel appel d'offres a été lancé le 18 mars dernier, pour la période considérée, sur la base d'un cahier des charges élaboré de façon concertée avec la DREAL Centre Val de Loire, pilote du PLAGEPOMI.

Par anticipation, une large consultation avait été lancée entre août et octobre 2015 afin d'initier une réflexion sur les modalités de repeuplement ainsi que sur les éventuels aspects à améliorer. Les fédérations de pêche, les commissions locales de l'eau, les EPTB et le groupe d'appui du PLAGEPOMI avaient été sollicités, ainsi que les collectivités membres de l'Etablissement. Une trentaine de réponses ont été reçues (5 fédérations de pêche, 5 associations, 4 SAGE, 4 collectivités territoriales ou syndicats mixtes, 1 Université, 1 Etablissement public de l'Etat, 1 DREAL régionale, 1 EPCI, 1 SCIC, organisation professionnelle). Une note de restitution DREAL/EP Loire a ensuite été adressée à toutes les structures consultées (*Synthèse des retours de la consultation lancée en août 2015 et orientations envisagées*, décembre 2015).

Le marché relatif aux « Opérations temporaires de soutien d'effectif en saumons dans le bassin de la Loire 2017-2019 » a été attribué lors de la séance de la commission d'appel d'offre de l'Etablissement du 22 juin 2016.

Le plan de financement retenu pour cette opération (prestation + dépenses EP Loire liées à l'opération) est le suivant :

Financiers	Taux d'intervention	Montant de la participation
FEDER Loire	50 %	314 962,39 €
Agence de l'eau Loire-Bretagne	40 %	251 969,90 €
EDF	4 %	25 196,99 €
Etablissement public Loire	4 %	25 196,99 €
Fédération nationale de la Pêche	2 %	12 598,50 €
Total	100 %	629 924,77 €

Les demandes de subvention vers les co-financiers ont été adressées fin juillet. Une lettre d'éligibilité de l'Agence de l'eau Loire Bretagne a été reçue le 12 septembre pour un montant égal à celui demandé. Il a par ailleurs été indiqué que le co-financement du FEDER, intégrant une hausse du taux d'intervention de 40 à 50 %, serait examiné à l'occasion du prochain comité de programmation fin novembre. Enfin, les dossiers de demande sont en cours d'examen pour EDF et la Fédération nationale de la Pêche.

Il est à noter la diminution de la participation financière de l'Etablissement, prévue à hauteur de 25 196,99€, soit 4 % du montant total. Cette même participation s'élevait, dans le marché précédent, à 76 239 € (soit 12% du montant total).

Le début d'exécution du marché est fixé au 1^{er} novembre 2016 afin de pouvoir ajuster le plus précisément possible les quantités commandées avant la reproduction artificielle, qui se déroule de la mi-novembre à la mi-décembre. Il est précisé, enfin, que les modalités pratiques actuelles de mise en œuvre de l'opération ne préjugent pas de décisions qui pourraient intervenir quant à l'orientation du projet, et intègrent, en l'état, des possibilités d'évolution en la matière.

Conformément au règlement budgétaire et financier et afin de ne pas faire supporter au budget d'un seul exercice l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, il est proposé d'acter, pour cette opération, une autorisation d'engagement du montant du marché, à savoir 608.536 € TTC, réparti en crédits de paiement, comme suit : 75.000 € TTC en 2016 ; 533.536 € en 2017.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.